



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'OUTRE-MER

## Communiqué de presse

Paris, le 20 novembre 2009

Le ministère de l'Outre-mer et le Service d'Information du Gouvernement lancent une campagne de communication suite aux décisions rendues publiques par le premier Conseil Interministériel de l'Outre-mer.

Cette campagne se décline autour d'un spot TV (588 passages) et radio (1008 passages) d'une durée de 30 secondes qui seront diffusés en Outre-mer sur les chaînes publiques et privées jusqu'au 26 novembre prochain et sur France Ô en métropole. Des encarts dans la presse écrite (9) sont prévus le 21 novembre dans la presse quotidienne ultramarine.

L'objectif de cette campagne consiste à informer le public des décisions générales et particulières aux territoires, annoncées lors du Conseil Interministériel du 6 novembre dernier en incitant les internautes à se rendre sur le site des Etats généraux de l'outre-mer

**[www.etatsgenerauxdeloutremer.fr](http://www.etatsgenerauxdeloutremer.fr)**

Vous pourrez découvrir cette campagne à partir de vendredi 20 novembre 19 h sur le site internet du ministère : **[www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)**

Le budget de cette campagne d'une durée de 6 jours s'élève à 200 000 euros.

**Contact presse :**

Service de presse 01.53.69.26.74

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00  
Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin  
Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises